

Ville d'Allauch

Factures d'eau

La ville d'Allauch, en lien avec la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM), vous permet de bénéficier du « Fonds de Proximité Eau » qui s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale de proximité. Ce nouveau dispositif, mis en place à la demande de Monsieur le Maire avec les équipes du CCAS, soutient les familles ne pouvant plus faire face au paiement de leur facture d'eau et d'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille Provence et la Société Eau de Marseille Métropole (SEEM) ont mis en place un dispositif d'aides financières pour aider les abonnés en difficulté à régler leur facture d'eau.

Afin d'en bénéficier, ces derniers peuvent constituer un dossier auprès du CCAS d'Allauch dans le cadre du dispositif « fonds de proximité eau CCAS ».

Peuvent y prétendre, les ménages Allaudiens, qu'ils soient propriétaires, copropriétaires ou locataires de leur résidence principale, éprouvant de grandes difficultés financières, abonnés à la SEMM.

Face à l'urgence, cette aide financière exceptionnelle peut subventionner une partie de la part d'eau et d'assainissement de la facture.

Pour établir le dossier, il convient de prendre rendez-vous avec le CCAS d'Allauch en se munissant de la ou des factures nominatives impayée(s).

L'attribution de l'aide se fait sur critères sociaux, sous réserve de conditions d'éligibilité.

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :
8h30 > 12h